

## Contournement d'Ustaritz

### Compte rendu de réunion

Date :	<b>13 février 2018</b>
Lieu :	<b>Mairie de Larressore</b>
Objet :	<b>Point d'avancement et présentation de résultats à l'association EZ HUNKI de Larressore</b>

Participants	
<b>COMMUNE DE LARRESSORE</b>	
M. LAMERENS Mme SAMANOS M. MOUNOLE	Maire Adjointe au maire Adjoint au maire
<b>ASSOCIATION EZ HUNKI</b>	
Mme THOUMAZOU Mme GERARD Mme ROGER Mme HUNTINGDON M. LOPEZ M. DARTHAYETTE	Présidente EZ HUNKI Trésorière EZ HUNKI EZ HUNKI EZ HUNKI EZ HUNKI EZ HUNKI
<b>DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES</b>	
DGAPID/DINFRA/SEPI Mélanie Chauvin Jean-Baptiste Lataillade	Chef de service Technicien

*PJ au présent compte rendu : présentation du 13 février 2018*

**PROCHAINES REUNIONS :**

- **Dans le cadre de la concertation réglementaire 2<sup>ième</sup> / 3<sup>ième</sup> trimestre 2018**

## 1. Introduction

Cette réunion a pour objet de présenter un point sur l'avancement des études en cours, et les résultats de faisabilité des rétablissements des RD250 et RD88 avec le projet.

## 2. Présentation des résultats des rétablissements

Présentation par Mme Chauvin de l'avancement des études ;

- **Milieu physique**
- **Milieu humain et socio économique**
- **Volet air/santé**
- **Volet acoustique**
- **Milieu naturel : inventaire faune/flore**
- **Comptages routiers réalisés en 2017**

et des **premières esquisses** de rétablissement des carrefours (esquisse à affiner):

- Carrefour RD250 – partie nord :

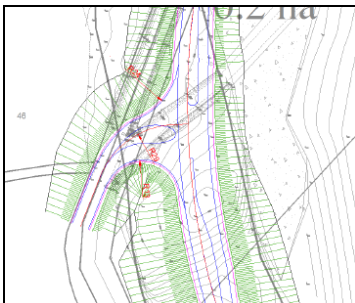


La première solution contourne l'habitation située sur la parcelle AR41 et le raccordement est proche de ce bâti.

La deuxième solution de type giratoire améliore la sécurité et permet les échanges. Consomme cependant plus de foncier dont un bâti (plan à affiner).

Pas de remarques particulières sur ces deux propositions.

- Carrefour RD250 – partie sud :



Solution présentée qui consiste en un carrefour en T.

Pas de remarques particulières sur cette proposition de la part de l'association.

Une solution de carrefour giratoire est en cours d'étude pour déterminer sa faisabilité.

- Carrefour RD88 – partie sud :



Le projet de contournement passe en dessous de la RD88, sauf dans la dernière proposition pour le principe de giratoire avec une rectification de tracé de la RD88 (en cours d'étude de faisabilité).

Les principes de solution de carrefour avec la RD88 n'ont pas fait l'objet de remarques particulières.

- Raccordement partie sud sur le giratoire RD932/RD20 :



L'implantation d'un raccordement direct sur la RD932 n'étant pas possible, le raccordement sur le giratoire sera préférable.

La solution présentée permet d'éviter l'ensemble des habitations du quartier Ospitalea mais se situe en zone inondable.

### 3. Questions et remarques de l'association EZ HUNKI

- Interrogation sur le bruit généré par la voie de contournement et les protections phoniques ;
- ***Le seuil réglementaire est de 65 dB(A) en journée. Les valeurs mesurées en 2017 ont montré un seul dépassement de ce seuil au centre bourg. Une modélisation acoustique sera effectuée après calage de l'avant-projet et pourra estimer les valeurs acoustiques proches de la voie de contournement.***
- ***Au vu des résultats de cette modélisation, des protections phoniques seront éventuellement projetées et dimensionnées pour assurer le respect des seuils réglementaires.***
- Question de la capacité de la future voie de contournement : pourquoi une 2x1 voie et non une 2x2 voies ;
- ***La voie de contournement est en effet prévue à 2 fois une voie. La répartition des flux se fera sur la RD932 actuelle et sur la nouvelle infrastructure à créer. Les prévisions de trafic à 30 ans montrent qu'une 2x1 voie sera suffisante. Le trafic sur la nouvelle voie est estimé à 10 000 véhicules jour environ après sa mise en service.***

- Remarque et proposition sur le covoiturage :
- ***A ce titre, une rencontre est prévue avec la communauté d'agglomération pays basque, compétente en la matière, afin d'évoquer ce sujet et d'informer le Département sur les projets éventuels de covoiturage sur cet axe.***
- Remarque et proposition sur la possibilité d'une voie cyclable le long de la RD932 au centre bourg :
- ***A terme, la commune pourra envisager la création d'itinéraires cyclables dans le cadre d'une requalification du centre bourg et de cet axe, qui sera au final classé dans la voirie communale.***

#### **4. Présentation de l'étude géotechnique préalable G1**

L'étude géotechnique préalable G1 a été réalisée en décembre 2017.

#### **5. Calendrier**

Le calendrier des phases de concertation a été présenté.

La concertation réglementaire est prévue en 2018, avec un dossier et registres mis à disposition du public pendant un mois.

Une réunion publique est prévue pour présenter le bilan de la concertation et le projet finalisé, au 2<sup>ième</sup> semestre 2018.

Le calendrier global a également été présenté ;

- Enquête publique d'un mois envisagée début 2019
- Arrêté de DUP, dossier loi sur l'eau, autorisation CNPN, attendus pour 2019.

De nouvelles rencontres avec les comités de quartier et associations seront organisées au 2<sup>ième</sup> ou 3<sup>ième</sup> trimestre 2018 dans le cadre de la concertation réglementaire.